



8

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Présentation - Définitions	80
8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique	82
8-2 Les effectifs des collectivités locales	83
8-3 Les effectifs des collectivités locales par région	84
8-4 Les collectivités locales selon le nombre d'agents	85
8-5 Les effectifs des collectivités locales selon le nombre d'habitants	86
8-6 Les effectifs des collectivités locales par statut et catégorie hiérarchique	87
8-7 Les effectifs des collectivités locales selon la filière	88
8-8 Les effectifs des collectivités locales selon l'âge	89
8-9 Les mouvements de personnel dans la fonction publique territoriale entre 2015 et 2016	90
8-10 Les salaires dans les collectivités locales en 2016	91
8-11 Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale	92

PRÉSENTATION

Au 31 décembre 2016, on compte 1 977 200 agents rémunérés sur emploi principal dans la fonction publique territoriale (FPT). Parmi eux, 1 469 300 agents sont titulaires, 356 800 sont contractuels, 91 400 agents bénéficient de contrats aidés et 59 700 relèvent d'autres statuts (assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet). Par ailleurs, 46 800 agents occupent des postes dits secondaires, c'est-à-dire des postes occupés par des agents ayant déjà une activité principale, dans la fonction publique ou dans le privé.

Entre fin 2015 et fin 2016, les effectifs de la FPT ont diminué de - 0,4 % (y c. bénéficiaires de contrats aidés), après + 0,1 % en 2015. Hors contrats aidés, les effectifs diminuent de - 0,2 %, après une baisse de - 0,3 % en 2015. À l'inverse, les effectifs de la fonction publique d'État progressent de + 1,2 % en 2016 (hors emplois aidés) et de +0,4 % pour la fonction publique hospitalière. Les effectifs de la FPT diminuent surtout dans les organismes communaux (communes et établissements associés, - 1,1 %) tandis qu'ils sont encore très dynamiques au sein des EPCI à fiscalité propre (+ 5,2 %). Ces évolutions s'expliquent essentiellement par des mouvements de personnels entre ces deux ensembles : + 8 100 agents en faveur des EPCI à fiscalité propre. Le nombre de fonctionnaires baisse de -0,2 % tandis que le nombre de contractuels augmente de + 0,2 % ; la baisse du nombre de fonctionnaires s'explique par un nombre élevé de départs (68 600, contre 58 600 en 2015).

Les employeurs de la FPT sont nombreux : plus de 46 000, dont 11 % ne rémunèrent que des agents sur des emplois secondaires ou des contrats aidés. Hors bénéficiaires de contrats aidés, les organismes communaux et les organismes intercommunaux concentrent plus des trois quarts des effectifs de la FPT et les organismes départementaux près de 20 %.

Par rapport aux deux autres versants de la fonction publique, la FPT se caractérise par une forte proportion d'agents de catégorie C (76 %) et une faible proportion d'agents de catégorie A (9 %).

Les agents de la FPT sont, en moyenne, plus âgés que dans les deux autres versants : 40 % ont 50 ans ou plus, contre seulement 33 % dans la fonction publique d'État et 30 % dans la fonction publique hospitalière. Les fonctionnaires sont plus âgés que les contractuels.

Dans la FPT, plus de trois agents sur cinq sont des femmes, proportion proche de l'ensemble de la fonction publique. Elles sont davantage présentes dans les organismes communaux. La part des femmes dans les trois niveaux hiérarchiques est assez similaire.

La filière technique et la filière administrative regroupent près de 70 % des effectifs territoriaux. La répartition des emplois par filière varie fortement selon le niveau de collectivité : la filière technique est fortement présente dans les régions et la filière administrative l'est davantage dans les organismes départementaux. Elle varie également selon la taille de la collectivité : dans les communes de moins de 100 habitants, la filière technique et la filière administrative regroupent 96 % des agents, contre seulement 62 % au sein des communes de 100 000 habitants et plus.

Le salaire net moyen dans la FPT est de 1 932 € (hors emplois aidés) en 2016, en progression de + 0,4 % en un an (en euros constants).

Les dernières élections professionnelles dans la fonction publique ont eu lieu le 4 décembre 2014 (cf. 8.11), pour la première fois en même temps dans les trois versants.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2015 », Bulletin d'informations statistiques n° 121, décembre 2017, www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

« L'emploi dans la fonction publique en 2016 », Insee Première n° 1691, mars 2018, www.insee.fr

« Les salaires dans la fonction publique - année 2016 », Insee, Informations Rapides n° 78, mars 2018, www.insee.fr

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Édition 2017, en ligne sur le site de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), www.fonction-publique.gouv.fr

Complément méthodologique suite à l'introduction du nouveau système d'information (SIASP) en ligne sur le site de la DGAFP, www.fonction-publique.gouv.fr

DÉFINITIONS

► Les trois versants de la fonction publique

La fonction publique en France comprend trois composantes : fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière. Dans le cadre d'un même statut général des fonctionnaires, chacune est régie par des dispositions particulières à caractère national.

Les emplois de la **fonction publique d'État (FPE)** se répartissent entre les administrations centrales de l'État et ses services déconcentrés.

La création de la **fonction publique territoriale (FPT)** en 1984 a suivi les lois de décentralisation (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. La fonction publique territoriale regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales (la commune, le département, la région) et de leurs établissements publics.

La **fonction publique hospitalière (FPH)**, telle que définie par la loi du 9 janvier 1986, regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), l'ensemble des emplois des établissements suivants :

- les établissements d'hospitalisation publics ;
- les maisons de retraite publiques ;
- les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ;
- les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ;
- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou à caractère public.

► Le système d'information sur les agents des services publics (SIASP)

Élaboré par l'Insee pour le suivi des trois versants de la fonction publique (territoriale-FPT, de l'État-FPE et hospitalier-FPH), il repose sur la mobilisation de sources administratives. Il constitue l'équivalent pour le secteur public des déclarations annuelles de données sociales (DADS).

► Emploi principal et emploi secondaire

Certains agents exercent deux (voire plusieurs) emplois dans la fonction publique. Il est fréquent, en particulier, qu'un agent d'une collectivité territoriale exerce une seconde activité dans une autre collectivité ou dans un autre versant de la fonction publique ou dans le secteur privé. L'un est l'emploi principal (en principe celui dont la rémunération est la plus élevée), l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés.

► EPA : établissements publics à caractère administratif

Le statut de recrutement des agents dans ces établissements est de droit public. Sont notamment classés en EPA les universités, les établissements publics scientifiques et techniques, dont le personnel relève surtout de la FPE, les centres communaux d'action sociale, les organismes intercommunaux (FPT), les hôpitaux publics et les maisons de retraite publiques autonomes (FPH).

La **métropole de Lyon** a été créée au 1^{er} janvier 2015. Elle reprend les compétences de la communauté urbaine (CU) de Lyon et exerce de plus sur son territoire les compétences d'un conseil départemental. Bien que son statut soit unique, ses effectifs ont été comptabilisés avec ceux des EPCI à fiscalité propre.

Les **établissements publics territoriaux (EPT)** ont été créés au 1^{er} janvier 2016. Ils correspondent à des sous-ensembles de la métropole du Grand Paris. Même s'il ne s'agit pas de métropoles, leurs effectifs ont été comptés avec celles-ci.

Créée au 1^{er} janvier 2016, la **collectivité unique de Guyane** correspond à la fusion du département et de la région de Guyane. Il en va de même pour la **collectivité unique de Martinique**. Leurs effectifs ont été comptabilisés avec ceux des régions.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

► Les notions de cadre d'emplois et de filière

La loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale définit ainsi le cadre d'emplois : « Un cadre d'emplois regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. Chaque titulaire d'un grade a vocation à occuper certains des emplois correspondant à ce grade. Le cadre d'emplois peut regrouper plusieurs grades ». La loi précise que les cadres d'emplois sont répartis en catégories hiérarchiques, désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C :

- A : fonctions de direction et de conception
- B : fonctions d'application et de maîtrise
- C : fonctions d'exécution

La loi dispose que chaque cadre d'emplois est régi par un statut particulier, établi par décret en Conseil d'État. Le statut particulier définit, pour chaque cadre d'emplois, la hiérarchie des grades, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur. Il présente un caractère national. Il est donc commun aux fonctionnaires des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics. Ce statut précise aussi les fonctions que peuvent exercer les fonctionnaires du cadre d'emplois. Par commodité, ces cadres d'emplois sont regroupés en « filières », qui désignent le secteur d'activité commun à plusieurs d'entre eux (filière sportive, culturelle par exemple).

► Comité technique (CT)

Un CT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à un tour, à la proportionnelle avec attribution des restes à la plus forte moyenne. Les comités techniques sont consultés principalement sur des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

► Les centres de gestion

Établissements publics à caractère administratif, les centres de gestion sont gérés par des élus des collectivités. Ils sont départementaux à l'exception de la région parisienne où deux centres interdépartementaux gèrent l'un la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), l'autre la grande couronne (Val d'Oise, Essonne, Yvelines). Les centres de gestion ont pour mission la gestion du personnel territorial et regroupent obligatoirement les collectivités et leurs établissements employant moins de 350 agents et, de façon facultative, toute autre collectivité qui le souhaite.

Effectifs dans les trois versants de la fonction publique, par statut

(en milliers)

au 31 décembre	2014	2015/2014	2015	2016/2015	2016
Total trois fonctions publiques	5 640,7	+ 0,1 %	5 648,3	+ 0,4 %	5 669,5
Fonction publique de l'État	2 475,6	+ 0,1 %	2 477,5	+ 1,0 %	2 503,0
Ensemble hors contrats aidés	2 392,6	+ 0,2 %	2 398,0	+ 1,2 %	2 426,7
Fonctionnaires	1 537,9	+ 0,3 %	1 542,4	+ 0,2 %	1 545,8
Contractuels	375,7	+ 0,9 %	378,9	+ 4,8 %	397,1
Autres	479,1	- 0,5 %	476,7	+ 1,5 %	483,7
Contrats aidés	83,0	- 4,3 %	79,4	- 3,9 %	76,4
Fonction publique territoriale	1 981,5	+ 0,1 %	1 984,2	- 0,4 %	1 977,2
Ensemble hors contrats aidés	1 894,7	- 0,3 %	1 889,3	- 0,2 %	1 885,8
Fonctionnaires	1 468,0	+ 0,3 %	1 472,3	- 0,2 %	1 469,3
Contractuels	364,2	- 2,3 %	356,0	+ 0,2 %	356,8
Autres ^(a)	62,4	- 2,3 %	61,0	- 2,0 %	59,7
Contrats aidés	86,8	+ 9,4 %	94,9	- 3,8 %	91,4
Fonction publique hospitalière^(b)	1 183,6	+ 0,3 %	1 186,6	+ 0,2 %	1 189,3
Ensemble hors contrats aidés	1 161,1	+ 0,2 %	1 163,3	+ 0,4 %	1 167,7
Fonctionnaires	838,4	- 0,2 %	836,4	- 0,4 %	832,9
Contractuels	202,8	+ 1,2 %	205,3	+ 3,6 %	212,6
Autres	119,9	+ 1,4 %	121,6	+ 0,4 %	122,1
Contrats aidés	22,5	+ 3,5 %	23,3	- 7,5 %	21,6

(a) Collaborateurs de cabinet, assistants maternels et familiaux, apprentis.

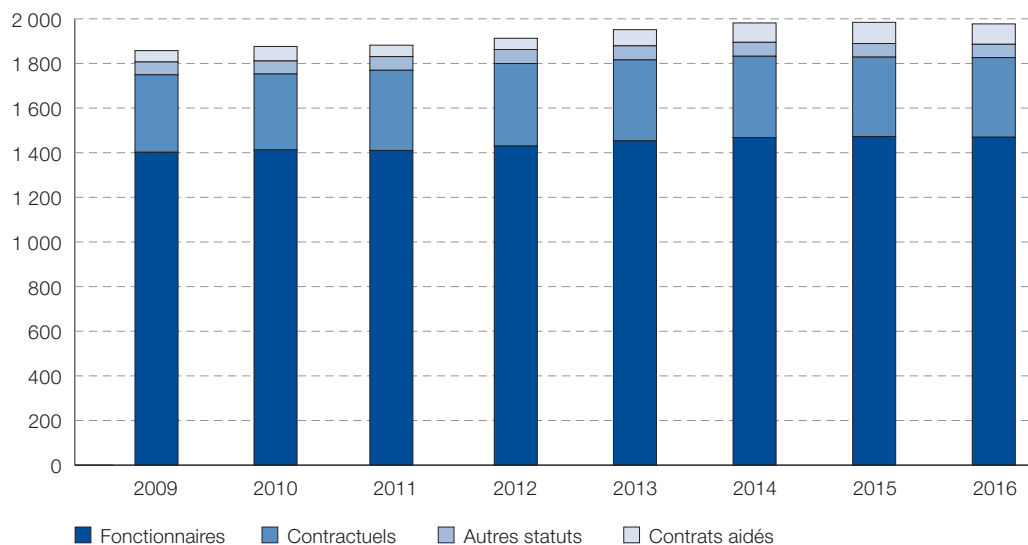
(b) Y compris internes et résidents, hors praticiens hospitalo-universitaires.

Source : Insee, SIASP.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux, tous statuts (y compris les assistants maternels et les apprentis).

Effectifs de la fonction publique territoriale par statut depuis 2009

(en milliers)



Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux, tous statuts (y.c. les assistants maternels et les apprentis).

Effectifs dans les trois versants de la fonction publique, par statut

(en milliers)

	au 31 décembre	2014	2015/2014	2015	2016/2015	2016
Organismes communaux		1 168 111	- 1,3 %	1 152 680	- 1,1 %	1 140 137
Communes de moins de 1 000 habitants		73 827		72 616		70 510
Communes de 1 000 à 1 999 habitants		61 045		60 564		59 493
Communes de 2 000 à 3 499 habitants		65 541		65 488		64 213
Communes de 3 500 à 4 999 habitants		51 571		50 395		50 259
Communes de 5 000 à 9 999 habitants		126 695		122 660		122 978
Communes de 10 000 à 19 999 habitants		133 239		132 183		131 072
Communes de 20 000 à 49 999 habitants		214 945		212 975		209 907
Communes de 50 000 à 79 999 habitants		88 436		87 760		86 677
Communes de 80 000 à 99 999 habitants		32 912		32 517		34 172
Communes de 100 000 habitants et plus		186 583		184 697		182 233
Total des communes		1 034 794	- 1,3 %	1 021 855	- 1,0 %	1 011 514
Établissements communaux		133 317	- 1,9 %	130 825	- 1,7 %	128 623
Organismes intercommunaux^(a)		274 113	+ 3,7 %^(e)	288 024	+ 4,1 %	299 770
Communautés urbaines (CU) et métropoles ^(a)		43 027		53 203		70 910
Communautés d'agglomération (CA) et SAN		85 828		85 489		78 674
Communautés de communes (CC)		79 502		82 965		83 591
Total des EPCI^(b) à fiscalité propre^(a)		208 357	+ 4,6 %^(e)	221 657	+ 5,2 %	233 175
SIVOM		8 381	+ 3,5 %	8 673	- 3,7 %	8 355
SIVU		23 667	- 1,7 %	23 268	- 3,0 %	22 566
Syndicats mixtes		31 299	+ 2,0 %	31 923	+ 0,4 %	32 051
Autres établissements publics intercommunaux		2 409	+ 3,9 %	2 503	+ 44,7 % ^(c)	3 623
Total des groupements intercommunaux sans fiscalité propre		65 756	+ 0,9 %	66 367	+ 0,3 %	66 595
Organismes départementaux		362 591	- 0,1 %^(e)	358 538	- 0,7 %^(e)	351 161
Départements		295 337	- 0,0 % ^(e)	291 512	- 0,8 % ^(e)	284 323
Établissements publics départementaux		67 254	- 0,3 %	67 026	- 0,3 %	66 838
Régions		81 476	+ 0,5 %	81 885	- 0,6 %^(e)	86 330
Autres^(d)		8 363	- 2,2 %	8 181	+ 2,9 %	8 422
Total des emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés (1)		1 894 654	- 0,3 %	1 889 308	- 0,2 %	1 885 820
Emplois principaux bénéficiaires de contrats aidés (2)		86 801	+ 9,4 %	94 934	- 3,8 %	91 373
Total des emplois principaux (1) + (2)		1 981 455	+ 0,1 %	1 984 242	- 0,4 %	1 977 193
Emplois secondaires (3)		48 583	- 2,4 %	47 433	- 1,3 %	46 827
Total des emplois (1) + (2) + (3)		2 030 038	+ 0,1 %	2 031 675	- 0,4 %	2 024 020

(a) Y compris métropole de Lyon à partir de 2015 et les établissements publics territoriaux en 2016.

(b) Établissement public de coopération intercommunale.

(c) Cette forte évolution est liée à la nouvelle catégorie juridique créée en 2016 pour les centres intercommunaux d'action sociale.

(d) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locales.

(e) Évolution à champ constant : pour l'évolution 2015/2014, hors CU de Lyon en 2014, métropole de Lyon en 2015 et département du Rhône en 2014 et 2015.

Pour l'évolution 2016/2015 : hors départements et régions de Martinique et Guyane en 2015 et hors collectivités uniques de Martinique et Guyane en 2016.

Strates construites avec les populations municipales millésimées 2014 et 2015.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

Répartition des effectifs territoriaux par région selon le type de collectivité

	Effectifs au 31 décembre			Structure 2016 (en %)		Répartition en 2016 (en %)					
	2015	2016	2016 / 2015	Poids des fonctionnaires	Poids de la catégorie C	Départements et régions	Communes et établissements communaux	Organismes intercommunaux	SDIS ^(a)	Autres ^(b)	Ensemble des collectivités
Auvergne-Rhône-Alpes	220 500	219 723	- 0,4 %	74,9	74,7	16,9	60,3	18,7	3,1	1,0	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	74 777	74 486	- 0,4 %	75,6	75,8	25,0	51,1	19,4	2,9	1,6	100,0
Bretagne	94 834	94 851	+ 0,0 %	74,8	75,3	19,3	58,0	18,3	2,4	2,0	100,0
Centre-Val de Loire	69 767	69 094	- 1,0 %	78,0	76,9	21,4	58,5	16,4	3,0	0,7	100,0
Corse	12 570	12 868	+ 2,4 %	81,4	80,8	33,8	46,9	13,4	4,8	1,1	100,0
Grand-Est	133 754	133 351	- 0,3 %	74,4	74,7	22,5	49,4	23,8	3,0	1,3	100,0
Hauts-de-France	176 129	174 276	- 1,1 %	71,4	78,0	21,2	58,8	15,9	3,2	0,9	100,0
Île-de-France	372 961	370 240	- 0,7 %	73,1	72,4	15,2	75,6	6,5	1,5	1,2	100,0
Normandie	97 829	97 399	- 0,4 %	74,1	77,4	20,8	54,9	20,7	2,6	1,0	100,0
Nouvelle-Aquitaine	188 113	187 804	- 0,2 %	76,7	78,4	19,7	54,6	20,7	3,1	1,9	100,0
Occitanie	191 545	192 730	+ 0,6 %	75,6	78,1	20,6	55,7	20,5	2,4	0,8	100,0
Pays de la Loire	97 446	97 775	+ 0,3 %	78,9	75,1	18,3	60,3	17,7	2,7	1,0	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	168 315	167 558	- 0,4 %	80,6	77,3	16,7	65,2	13,6	3,6	0,9	100,0
France métropolitaine	1 898 540	1 892 155	- 0,3 %	75,3	75,8	19,0	60,8	16,3	2,7	1,2	100,0
Guadeloupe	16 459	16 558	+ 0,6 %	79,3	85,8	19,6	67,0	10,5	2,5	0,4	100,0
Guyane	9 371	9 024	- 3,7 %	61,5	82,1	32,4	58,1	3,9	3,0	2,6	100,0
Martinique	17 213	17 184	- 0,2 %	67,0	78,9	24,4	65,1	7,1	2,2	1,2	100,0
La Réunion	42 659	42 272	- 0,9 %	34,3	86,7	21,1	69,0	6,2	2,8	0,9	100,0
Régions d'outre-mer	85 702	85 038	- 0,8 %	52,5	84,5	22,7	66,7	7,0	2,6	1,0	100,0
France	1 984 242	1 977 193	- 0,4 %	74,3	76,2	19,1	61,1	15,9	2,7	1,2	100,0

(a) SDIS : services départementaux d'incendie et de secours.

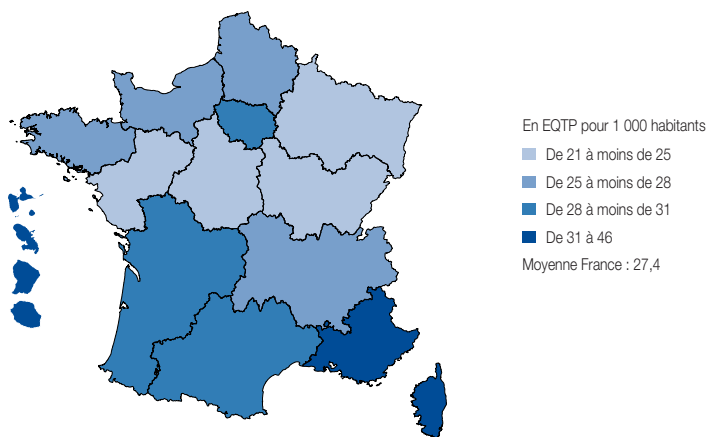
(b) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, CNFPT, centres de gestion et autres EPA locaux.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux. Tous statuts, y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Taux d'administration régional en 2016

(en EQTP pour 1 000 habitants)



Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires. Tous statuts.

EQTP : équivalent temps plein mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Répartition des collectivités locales selon le nombre d'emplois au 31 décembre 2016

Taille de la collectivité ^(a)	Nombre de collectivités ^(b)	Emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés		Bénéficiaires de contrats aidés		Effectifs sur emplois secondaires		Total des emplois
		Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	
Aucun agent ^(c)	5 073	–	–	1 978	2,2	5 634	12,0	7 612
de 1 à 4 agents	18 389	40 192	2,1	6 833	7,5	6 587	14,1	53 612
de 5 à 9 agents	8 141	54 057	2,9	7 801	8,5	2 315	4,9	64 173
de 10 à 19 agents	5 345	72 034	3,8	8 420	9,2	1 960	4,2	82 414
de 20 à 49 agents	4 405	137 948	7,3	12 560	13,7	3 364	7,2	153 872
de 50 à 99 agents	2 187	150 329	8,0	11 385	12,5	3 697	7,9	165 411
de 100 à 249 agents	1 441	218 034	11,6	13 972	15,3	4 177	8,9	236 183
de 250 à 349 agents	316	93 097	4,9	3 659	4,0	1 857	4,0	98 613
de 350 à 999 agents	543	309 693	16,4	10 447	11,4	5 512	11,8	325 652
1 000 agents et plus	299	810 436	43,0	14 318	15,7	11 724	25,0	836 478
Total	46 139	1 885 820	100,0	91 373	100,0	46 827	100,0	2 024 020

(a) En nombre d'agents sur emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés.

(b) Collectivités locales employant au moins un agent sur emploi principal, contrat aidé ou emploi secondaire.

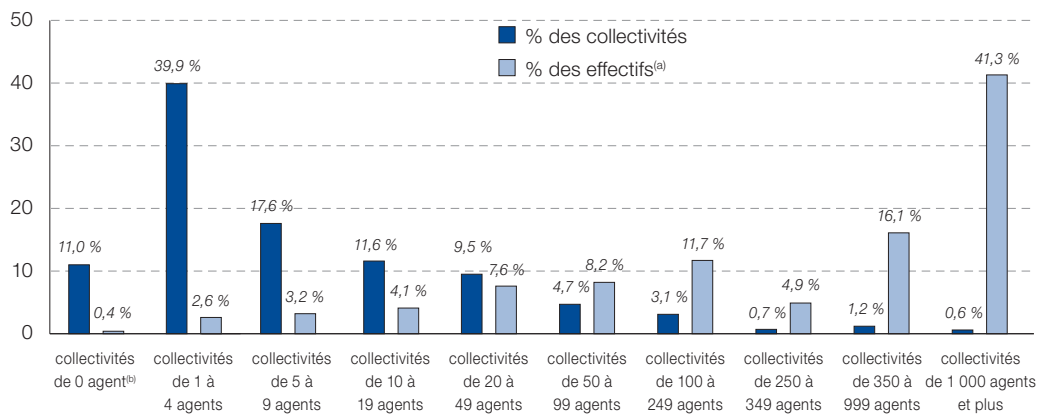
(c) Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré sur emploi principal. Elles emploient soit des agents sur emplois secondaires, soit des bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y compris les assistants maternels et les apprentis.

Répartition des collectivités employeurs et des emplois^(a) par taille de la collectivité en 2016

(en %)



(a) Les effectifs comptabilisés sont les emplois principaux, les bénéficiaires de contrats aidés et les emplois secondaires. En revanche, la taille de la collectivité locale est appréciée par le nombre d'emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

(b) Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré sur emploi principal. Elles emploient soit des agents sur emplois secondaires, soit des bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte.

Communes et établissements communaux au 31 décembre 2016

Strate démographique de la commune ^(a)	Nombre de collectivités ^(b)		Effectifs physiques moyens par collectivité		Taux d'administration (en EQTP ^(d) pour 1 000 habitants)	
	Communes	Établissements communaux ^(c)	Communes	Établissements communaux ^(c)	Communes	Établissements communaux ^(c)
Moins de 100 hab.	1 971	2	1	6	8,6	0,1
100 à 200 hab.	4 868	5	1	11	6,5	0,1
200 à 500 hab.	9 704	65	3	13	6,6	0,2
500 à 2000 hab.	11 329	541	10	25	8,7	1,0
2 000 à 3 500 hab.	2 203	487	32	25	10,9	1,8
3 500 à 5 000 hab.	915	360	59	23	13,0	1,8
5 000 à 10 000 hab.	1 153	745	115	24	15,1	1,9
10 000 à 20 000 hab.	518	469	267	42	17,8	2,3
20 000 à 50 000 hab.	336	372	644	72	19,6	2,3
50 000 à 100 000 hab.	83	96	1 503	144	21,0	2,3
100 000 à 300 000 hab.	35	48	2 554	275	15,6	2,2
300 000 hab. et plus	6	28	15 835	465	18,3	2,4
Ensemble des organismes communaux	33 121	3 218	32	43	14,8	1,8

(a) Populations municipales millésimées 2015.

(b) Collectivités locales employant au moins un agent sur emploi principal, contrat aidé ou emploi secondaire.

(c) Centres communaux d'action sociale (CCAS), Caisses des écoles (CDE).

(d) EQTP : équivalent temps plein ; mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires pour le nombre de collectivités et le taux d'administration, emplois principaux pour les effectifs physiques. Tous statuts y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Départements et établissements départementaux au 31 décembre 2016

Strate démographique du département ^(a)	Nombre de collectivités ^(b)		Effectifs physiques moyens par collectivité		Taux d'administration (en EQTP ^(c) pour 1 000 habitants)	
	Départements	Établissements départementaux ^(b)	Départements	Établissements départementaux ^(b)	Départements	Établissements départementaux ^(b)
Moins de 300 000 habitants	24	49	1 330	106	6,4	1,1
De 300 000 à 500 000 habitants	22	46	2 035	203	5,2	1,1
De 500 000 à 800 000 habitants	25	50	2 756	329	4,1	1,0
800 000 habitants et plus	26	46	5 363	793	3,9	1,0
Ensemble^(d) hors Mayotte et Paris	97	191	2 938	353	4,3	1,0

(a) Populations municipales millésimées 2015.

(b) Établissements publics administratifs, services départementaux d'incendie (SDIS), centres de gestion et CNFPT.

(c) EQTP : équivalent temps plein ; mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

(d) Les collectivités uniques de Guyane et Martinique ainsi que la métropole de Lyon ne sont pas comptabilisées avec les départements.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires pour le nombre de collectivités et le taux d'administration, emplois principaux pour les effectifs physiques. Tous statuts y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Répartition des effectifs et taux de féminisation, par statut et catégorie selon le niveau de collectivité au 31 décembre 2016 (effectifs en milliers)

	Organismes communaux	Organismes inter- communaux	Organismes départe- mentaux	Régions	Autres ^(a)	Total
Fonctionnaires						
A Effectifs	56,9	29,5	42,0	8,0	11,0	137,4
% de femmes	65,0	54,8	67,4	61,6	45,5	63,2
B Effectifs	101,9	40,2	72,1	5,5	0,7	220,4
% de femmes	62,5	57,5	71,1	63,8	54,6	64,4
C Effectifs	721,8	159,0	165,2	62,3	2,2	1 110,5
% de femmes	61,6	48,5	45,7	57,3	55,8	57,1
n. d. Effectifs	0,4	0,0	0,5	-	-	0,9
% de femmes	67,8	47,6	70,0	-	-	68,4
Total Effectifs	881,0	228,7	279,8	75,8	4,0	1 469,3
% de femmes	62,0	50,9	55,5	58,2	52,9	58,8
Contractuels, y compris collaborateurs de cabinet						
A Effectifs	20,5	12,3	7,9	2,7	1,7	45,1
% de femmes	60,9	53,0	62,3	51,7	49,5	58,0
B Effectifs	29,5	14,0	9,1	0,6	1,1	54,2
% de femmes	58,9	51,8	73,9	56,9	49,6	59,4
C Effectifs	184,2	40,0	16,6	5,4	1,5	247,8
% de femmes	73,3	63,6	64,3	59,7	58,0	70,7
n. d. Effectifs	8,1	1,9	1,4	0,6	0,2	12,1
% de femmes	69,8	55,4	70,6	60,0	53,3	66,9
Total Effectifs	242,2	68,2	35,0	9,4	4,4	359,2
% de femmes	70,4	59,0	66,6	57,2	52,5	67,3
Assistants maternels et familiaux						
C Effectifs	10,8	1,5	35,3	-	-	48,1
% de femmes	99,7	98,4	91,7	-	-	93,7
Bénéficiaires de contrats aidés						
C Effectifs	68,3	14,4	7,1	1,3	0,2	91,4
% de femmes	54,0	53,0	54,8	52,2	69,1	53,9
Apprentis						
C Effectifs	6,0	1,4	1,2	0,6	0,0	9,2
% de femmes	48,0	45,7	49,8	48,2	55,0	47,9
Total (y compris assistants maternels, contrats aidés et apprentis)						
A Effectifs	77,4	41,8	49,9	10,7	2,8	182,5
% de femmes	63,9	54,3	66,6	59,1	48,0	61,9
B Effectifs	131,4	54,1	81,1	6,2	1,8	274,6
% de femmes	61,7	56,0	71,4	63,1	51,7	63,4
C Effectifs	991,1	216,3	225,4	70,2	3,9	1 507,0
% de femmes	63,6	51,9	54,6	57,6	57,5	60,3
n. d. Effectifs	8,5	1,9	1,9	0,6	0,2	13,0
% de femmes	69,8	55,4	70,4	59,9	53,6	67,1
Total Effectifs	1 208,4	314,2	358,3	87,6	8,6	1 977,2
% de femmes	63,5	53,0	60,1	58,2	53,1	60,9

(a) OPHLM, Caisse de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Note de lecture : dans les organismes communaux, sur 881 000 agents fonctionnaires, 56 900 appartiennent à la catégorie A. Parmi eux, on dénombre 65,0 % de femmes.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux.

Répartition et évolution des effectifs par filière entre fin 2015 et fin 2016

Filière	Organismes communaux	Organismes inter-communaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres ^(a)	Ensemble	Évolution 2016/2015
Administrative	235 127	74 193	88 847	18 866	2 903	419 936	- 0,8 %
Technique	507 197	145 339	115 705	63 917	1 580	833 738	- 0,9 %
Culturelle	49 215	20 483	6 990	509	2 710	79 907	- 0,4 %
Sportive	12 786	5 761	426	37	24	19 034	- 1,1 %
Sociale	114 298	18 760	35 685	321	93	169 157	- 3,6 %
Médico-sociale	61 853	9 309	20 022	272	125	91 581	+ 7,1 %
Médico-technique	936	219	1 578	-	-	2 762	- 3,0 %
Police municipale	22 642	733	12	-	-	23 390	+ 2,1 %
Incendie et secours	213	34	39 187	-	-	39 437	- 1,3 %
Animation	105 032	18 111	1 118	130	601	124 992	+ 5,6 %
Autres cas ^(b)	12 417	3 635	4 845	891	349	22 137	+ 17,8 %
Ensemble	1 121 716	296 577	314 415	84 974	8 389	1 826 071	- 0,1 %

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(b) Autres agents non classables dans une filière.

Note : les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et familiaux et les apprentis font l'objet d'un classement spécifique au sein de la nomenclature des emplois territoriaux. Ils ne sont pas pris en compte dans cette répartition.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Poids des fonctionnaires par filière au 31 décembre 2016

(en %)

Filière	Organismes communaux	Organismes inter-communaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres ^(a)	Ensemble	Évolution 2016/2015 (en points de %)
Administrative	85,6	80,3	89,0	83,2	48,7	85,0	+ 0,2
Technique	83,5	82,1	90,2	92,1	55,0	84,8	- 0,2
Culturelle	69,5	69,9	71,0	88,6	47,2	69,1	+ 0,4
Sportive	75,7	67,4	83,1	83,8	70,8	73,4	+ 0,0
Sociale	77,7	68,9	85,6	79,1	57,0	78,4	- 0,0
Médico-sociale	73,8	71,1	82,2	79,0	44,0	75,3	+ 1,1
Médico-technique	41,3	37,0	88,5	-	-	68,4	+ 3,0
Police municipale	95,0	93,6	75,0	-	-	94,9	+ 0,0
Incendie et secours	26,3	26,5	99,6	-	-	99,1	+ 0,0
Animation	52,5	59,9	51,1	94,6	48,1	53,6	+ 1,6
Autres cas ^(b)	8,4	9,7	59,9	14,6	2,0	20,0	+ 2,0
Ensemble	78,5	77,1	89,0	89,2	47,5	80,5	- 0,1

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(b) Autres agents non classables dans une filière.

Note : les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et familiaux et les apprentis font l'objet d'un classement spécifique au sein de la nomenclature des emplois territoriaux. Ils ne sont pas pris en compte dans cette répartition.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Répartition des effectifs par âge au 31 décembre 2016 (en %)

	Organismes communaux			Organismes intercommunaux			Organismes départementaux			Organismes régionaux			Autres ^(a)		
	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)
Moins de 25 ans	0,8	15,9	4,1	0,9	11,8	3,4	0,7	10,1	1,7	0,3	5,7	0,9	1,1	5,9	3,7
De 25 à 29 ans	4,5	14,9	6,7	5,2	16,3	7,7	3,8	18,3	5,4	2,0	12,4	3,1	5,3	13,0	9,3
De 30 à 39 ans	17,9	22,4	18,9	22,8	27,2	23,8	21,2	25,4	21,6	12,6	24,5	13,9	21,6	30,0	26,0
De 40 à 49 ans	32,0	22,4	29,9	33,8	23,1	31,3	32,7	22,1	31,5	33,9	29,1	33,4	30,3	26,2	28,2
De 50 à 54 ans	19,7	10,3	17,7	17,0	9,5	15,3	18,1	9,3	17,2	23,3	12,8	22,1	16,9	10,6	13,6
De 55 à 59 ans	17,9	8,3	15,8	14,8	7,7	13,2	16,8	7,9	15,9	19,5	9,5	18,5	15,5	8,2	11,6
De 60 ans et plus	7,2	5,8	6,9	5,5	4,4	5,3	6,7	6,9	6,7	8,4	6,0	8,1	9,3	6,1	7,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locales.

(b) Fct. : fonctionnaires ; Ctl. : contractuels ; Ens. : ensemble.

Source : Insee, SIASP, Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, fonctionnaires et contractuels hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

	Fonction publique territoriale			Fonction publique d'État			Fonction publique hospitalière			Ensemble de la fonction publique		
	Fct. ^(a)	Ctl. ^(a)	Ens. ^(a)	Fct. ^(a)	Ctl. ^(a)	Ens. ^(a)	Fct. ^(a)	Ctl. ^(a)	Ens. ^(a)	Fct. ^(a)	Ctl. ^(a)	Ens. ^(a)
Moins de 25 ans	0,8	14,1	3,4	1,8	10,7	3,6	1,4	21,2	5,5	1,3	14,3	3,9
De 25 à 29 ans	4,4	15,4	6,5	5,8	19,1	8,5	9,0	22,0	11,6	5,9	18,4	8,5
De 30 à 39 ans	19,0	23,8	19,9	23,3	25,6	23,8	25,8	24,9	25,6	22,2	24,8	22,7
De 40 à 49 ans	32,5	22,7	30,6	33,8	22,4	31,4	30,1	17,6	27,5	32,5	21,4	30,3
De 50 à 54 ans	19,1	10,1	17,4	14,8	8,9	13,6	16,0	6,3	14,0	16,7	8,8	15,1
De 55 à 59 ans	17,3	8,2	15,5	13,7	7,9	12,6	14,0	4,9	12,2	15,2	7,3	13,6
De 60 ans et plus	6,9	5,7	6,7	6,8	5,4	6,5	3,7	3,1	3,6	6,2	5,0	5,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

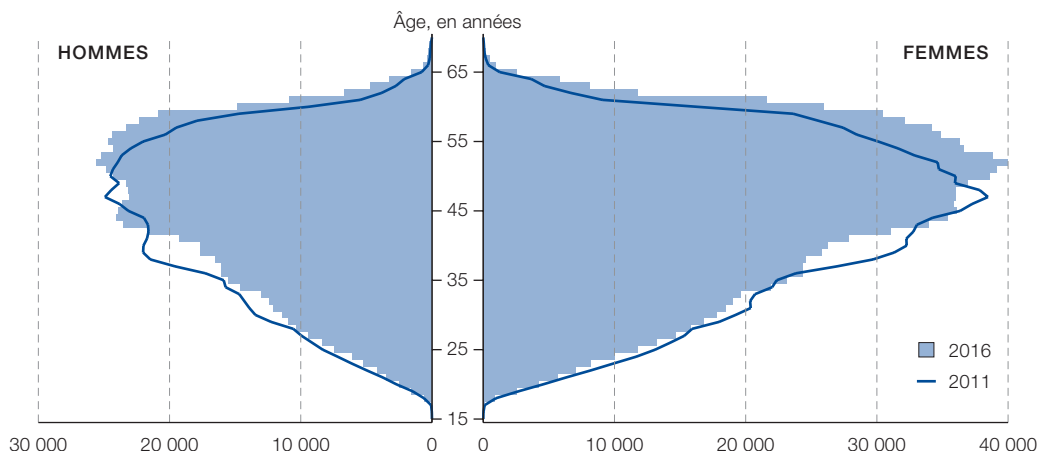
(a) Fct. : fonctionnaires ; Ctl. : contractuels ; Ens. : ensemble.

Source : Insee, SIASP, Calculs DGAFP, département des études, des statistiques et des systèmes d'information

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, fonctionnaires et contractuels hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Pyramides des âges en 2011 et 2016

(en milliers)



Source : Insee, SIASP, Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, fonctionnaires et contractuels hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Les mouvements de personnel par type de collectivité entre 2015 et 2016

	Effectifs fin 2015 (1)	Entrées dans la FPT (2)	Sorties de la FPT (3)	Effet des changements de collectivité ^(a) (4)	Effectifs fin 2016 = (1) + (2) - (3) + (4)
Communes	1 081 473	99 157	105 292	- 5 767	1 069 571
Organismes communaux	141 155	20 931	21 140	- 2 095	138 851
EPCI à fiscalité propre	232 212	23 394	21 232	+ 9 059	243 433
Groupements intercommunaux sans fiscalité propre	70 679	8 192	7 866	- 256	70 749
Départements	299 369	21 400	24 585	- 5 306 ^(b)	290 878
Organismes départementaux	67 706	5 380	4 829	- 828	67 429
Régions	83 284	7 317	7 993	+ 5 035 ^(b)	87 643
Autres	8 364	1 365	1 248	+ 158	8 639
Ensemble	1 984 242	187 136	194 185	0	1 977 193

(a) Pour les agents présents fin 2015 et fin 2016.

(b) En neutralisant les effets de la mise en place des collectivités uniques de Martinique et Guyane au 1^{er} janvier 2016, l'effet des changements de collectivité serait de - 407 pour les départements et + 119 pour les régions.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

Les mouvements de personnel par statut entre 2015 et 2016

	Effectifs fin 2015 (1)	Entrées dans la FPT (2)	Sorties de la FPT (3)	Effet des changements de collectivité ^(a) (4)	Effectifs fin 2016 = (1) + (2) - (3) + (4)
Fonctionnaires	1 472 339	28 555	68 555	+ 36 926	1 469 265
Contractuels	355 992	106 875	80 653	- 25 408	356 806
Autres statuts	60 977	8 441	8 504	- 1 165	59 749
Emplois aidés	94 934	43 265	36 473	- 10 353	91 373
Ensemble	1 984 242	187 136	194 185	0	1 977 193

(a) Pour les agents présents fin 2015 et fin 2016.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y c. les assistants maternels et les apprentis.

Salaires nets mensuels moyens en équivalent-temps plein en 2016

	Répartition des effectifs ^(a) (en %)	Salaires nets moyens (en euros)	Évolution des salaires nets moyens	
			en euros courants (en %)	en euros constants (en %)
Ensemble	100,0	1 902	+ 0,6	+ 0,4
Titulaires	78,9	1 985	+ 0,7	+ 0,5
<i>catégorie A</i>	7,6	3 297	+ 0,6	+ 0,4
<i>catégorie B</i>	11,8	2 319	+ 0,6	+ 0,4
<i>catégorie C</i>	59,5	1 752	+ 0,5	+ 0,3
Non-titulaires	16,3	1 682	+ 0,3	+ 0,1
Autres statuts	0,5	1 745	+ 1,1	+ 0,9
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	95,7	1 932	+ 0,6	+ 0,4
Emplois aidés	4,3	1 215	+ 0,2	+ 0,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,3	3 296	+ 0,6	+ 0,4
Professions intermédiaires	15,8	2 248	+ 0,7	+ 0,5
Employés et ouvriers	74,9	1 678	+ 0,4	+ 0,2
Indéterminé	1,0	1 551	+ 2,4	+ 2,2
Communes	54,3	1 803	+ 0,4	+ 0,2
CCAS et caisses des écoles	6,7	1 698	+ 0,7	+ 0,5
EPCI à fiscalité propre	12,6	1 980	+ 0,8	+ 0,6
Autres structures intercommunales	3,6	1 876	+ 0,8	+ 0,6
Départements	13,9	2 116	+ 0,4	+ 0,2
Services départementaux d'incendie et de secours	2,9	2 596	+ 0,7	+ 0,6
Régions	4,8	2 024	+ 2,0	+ 1,8
Autres collectivités locales	1,2	2 121	+ 0,3	+ 0,2

(a) En équivalents-temps plein annualisés.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts hors militaires et assistants maternels.

Rémunérations nettes mensuelles moyennes des personnes en place en équivalent-temps plein en 2016

	Répartition des effectifs ^(a) présents en 2015 et 2016 (en %)	RMPP ^(b) nette moyenne 2016 (en euros)	Évolution de la RMPP nette moyenne	
			en euros courants (en %)	en euros constants (en %)
Ensemble	100,0	1 992	+ 1,3	+ 1,1
Titulaires	89,7	2 012	+ 1,2	+ 1,0
<i>catégorie A</i>	8,2	3 400	+ 2,2	+ 2,0
<i>catégorie B</i>	13,0	2 359	+ 1,6	+ 1,5
<i>catégorie C</i>	68,5	1 781	+ 0,8	+ 0,7
Non-titulaires	8,7	1 888	+ 2,1	+ 1,9
Autres statuts	0,1	3 021	+ 3,2	+ 3,0
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	98,5	2 003	+ 1,3	+ 1,1
Emplois aidés	1,5	1 270	+ 3,6	+ 3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,8	3 420	+ 2,2	+ 2,0
Professions intermédiaires	15,7	2 341	+ 1,8	+ 1,6
Employés et ouvriers	75,2	1 753	+ 0,9	+ 0,8
Indéterminé	0,3	1 950	+ 3,6	+ 3,5
Communes	55,1	1 883	+ 1,1	+ 1,0
CCAS et caisses des écoles	5,3	1 806	+ 1,1	+ 0,9
EPCI à fiscalité propre	11,5	2 081	+ 1,6	+ 1,4
Autres structures intercommunales	3,2	2 025	+ 1,7	+ 1,6
Départements	15,3	2 173	+ 1,3	+ 1,1
Services départementaux d'incendie et de secours	3,8	2 634	+ 1,5	+ 1,3
Régions	4,9	2 044	+ 1,3	+ 1,1
Autres collectivités locales	0,9	2 433	+ 1,7	+ 1,5

(a) En équivalent-temps plein annualisés.

(b) La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) est calculée sur le champ des salariés des collectivités territoriales présents les deux années consécutives (24 mois) chez le même employeur et ayant la même quantité de travail les deux années.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, tous statuts hors assistants maternels et militaires.

Résultats des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

	Comités techniques 6 et 11 novembre 2008		Comités techniques 4 décembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits ^(a)	1 695 934	100,0	1 892 961	100,0
Votants	1 001 485	59,1	1 039 382	54,9
Suffrages exprimés ^(b)	949 571	94,8	988 630	95,1
dont ^(c)				
CFDT	207 949	21,9	220 777	22,3
CFTC	44 705	4,7	34 787	3,5
CGC	11 902	1,3	12 689	1,3
CGT	313 032	33,0	291 964	29,5
FA-FPT	65 016	6,8	73 858	7,5
FO	165 470	17,4	175 129	17,7
FSU	29 860	3,1	32 788	3,3
SAFPT	7 441	0,8	11 040	1,1
SUD Solidaires	27 762	2,9	35 697	3,6
UNSA	59 381	6,3	80 723	8,2
Divers	17 054	1,8	19 178	1,9

(a) En 2014, les électeurs relevant des administrations parisiennes (76 000) sont comptabilisés dans les inscrits. Ils ne le sont pas en 2008.

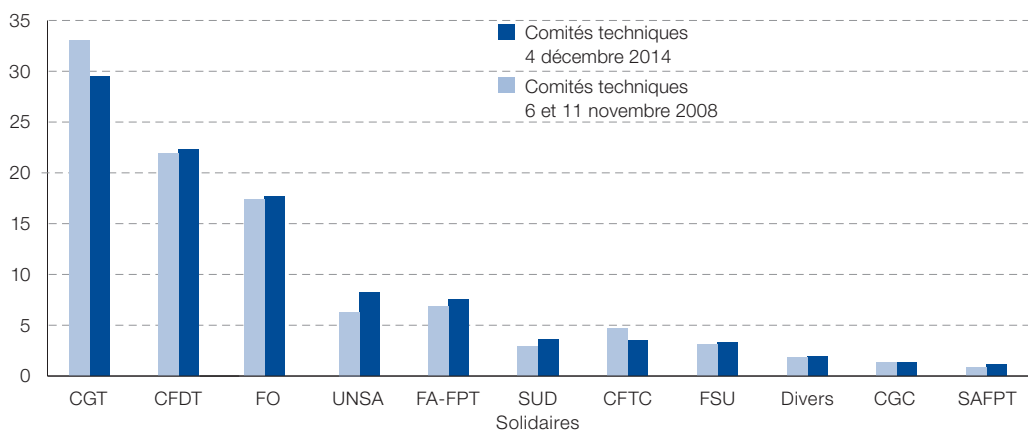
(b) En % des votants.

(c) En % des suffrages exprimés.

Source : DGCL.

Résultats aux élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

(en % des suffrages exprimés)



Source : DGCL.